



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

Convention Participation Frais de Santé

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté d'Agglomération du Niortais

140 rue des Equarts
79 000 NIORT
En sa qualité de coordonnateur ;

Ville de Niort

1, place Martin Bastard
79 000 NIORT

CCAS de Niort

1, rue de l'Ancien Musée
79 000 NIORT

B - Identification du titulaire de la convention de participation

Gestionnaire - Mandataire

COLLECTeam – 13 rue Croquechâtaigne – BP 30064
45380 La Chapelle Saint Mesmin
Tel : 02.36.56.00.00
Siret 422 092 817 00028

Porteur de risques

GAN VIE
8 -10 rue d'Astorg
75008 PARIS
Siret : 34042761601428

C - Objet du marché public

■ **Objet :**

Conventions de participation frais de santé au profit des agents de la Communauté d'Agglomération du Niortais, de la Ville de Niort et de son CCAS.

- Date de la notification de la convention : 25 septembre 2019
- Durée d'exécution de la convention : 72 mois. Prorogation d'une année supplémentaire possible pour motif d'intérêt général.

→ Régime Frais de santé

> Tarification jusqu'au 31 décembre 2021

ACTIFS		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
UNO (1 PERSONNE)	Actif - de 30 ans	21 €	26 €	36 €	50 €
	Actif de 31 à 61 ans et plus	42 €	48 €	58 €	71 €
DUO (2 PERSONNES)	Actif - de 30 ans	39 €	48 €	69 €	96 €
	Actif de 31 à 61 ans et plus	60 €	69 €	83 €	110 €
FAMILLE (3 PERSONNES ET PLUS)	Actif - de 30 ans	60 €	74 €	101 €	142 €
	Actif de 31 à 61 ans et plus	109 €	126 €	151 €	192 €

RETRAITÉS

UNO (1 PERSONNE)	67 €	82 €	101 €	118 €
DUO (2 PERSONNES)	96 €	118 €	178 €	183 €
FAMILLE (3 PERSONNES ET PLUS)	174 €	215 €	265 €	298 €

> Tarification prévue au 1^{er} janvier 2022 :

ACTIFS		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
UNO (1 PERSONNE)	Actif - de 30 ans	23.52 €	29.12 €	40.32 €	56.00 €
	Actif de 31 à 61 ans et plus	47.04 €	53.76 €	64.96 €	79.52 €
DUO (2 PERSONNES)	Actif - de 30 ans	43.68 €	53.76 €	77.28 €	107.52 €
	Actif de 31 à 61 ans et plus	67.20 €	77.28 €	92.96 €	123.20 €
FAMILLE (3 PERSONNES ET PLUS)	Actif - de 30 ans	67.20 €	82.88 €	113.12 €	159.04 €
	Actif de 31 à 61 ans et plus	122.08 €	141.12 €	169.12 €	215.04 €

RETRAITÉS

UNO (1 PERSONNE)	75.04 €	91.84 €	113.12 €	132.16 €
DUO (2 PERSONNES)	107.52 €	132.16 €	199.36 €	204.96 €
FAMILLE (3 PERSONNES ET PLUS)	194.88 €	240.80 €	296.80 €	333.76 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant vise au retour à l'équilibre du régime de frais de santé souscrit dans le cadre des conventions de participation de la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville et le CCAS de Niort.

En effet, suite à l'analyse des comptes de résultats du régime de frais de santé, présentés lors de la réunion du 1^{er} Juin 2021, il est apparu un résultat sinistre sur primes très dégradé.

Afin de pérenniser l'équilibre du contrat, GAN Vie a initialement demandé une revalorisation des conditions tarifaires de + 17 % applicables au 1^{er} janvier 2022.

Toutefois, après négociations et afin de trouver un accord pour maintenir la relation contractuelle, la revalorisation est portée à + 12 % à compter du 1^{er} janvier 2022.

Toutes les autres conditions contractuelles, et notamment les garanties, restent inchangées.

Ces nouvelles conditions (garanties et taux de cotisations) s'adressent à l'ensemble du groupement (Ville de Niort, CCAS de Niort et Communauté d'Agglomération du Niortais).

■ Date d'effet de l'avenant:

L'avenant prendra effet au 1^{er} janvier 2022.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

E - Signature du titulaire

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	COLLECTEAM Signature Courtier en assurance
Olivier POGGI Directeur Commercial	Fait à la Chapelle St Mesmin le 30/11/2021	13 rue Croquechâtaigne - BP 30064 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN Tél. 02 38 56 00 00 SA au Capital de 7 005 000 € RCS ORLEANS B 422 092 817 N° ORIAS 07005898

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour le coordonnateur du groupement :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)